



## SOMMAIRE

1. Semis de printemps
2. Désherbage mécanique
3. Reliquats azotés et stratégie de fertilisation
4. PCAE, l'appel à projet est sorti
5. Légumes verts d'industrie
6. Résultat de l'enquête betteraves sucrières

### Le clin d'œil météo

«A la Sainte Cunégonde (ou Guénolé), la terre redevient féconde »

### 1. Semis de céréales et protéagineux de printemps

La météo clémente de ces jours-ci est propice aux semis de printemps. Toutefois un test à la bêche s'avère nécessaire pour s'assurer d'un bon ressuyage en profondeur. Les protéagineux ont besoin d'une structure meuble pour faciliter la formation de leurs nodosités.

**Féveroles de printemps seule**, prévoir un écartement suffisant pour biner !

Type de sol	Féveroles (en grains/m <sup>2</sup> )	
	Semoir monograine	Semoir céréales
Limons et sables	30 - 35	40 - 45
Limon à silex, argile et cranettes	40 - 45	50 - 55

Semer les féveroles **seules** assez profondément (>5 cm) donne de la souplesse pour réaliser un passage de herse étrille avant la levée, efficace sur les 1ères levées de dicots.

#### ➤ Association féveroles ou pois de printemps avec une céréale

L'autre stratégie pour limiter le nombre des interventions de désherbage repose sur l'association de la légumineuse à graine avec une céréale. La profondeur de semis sera limitée à 3 cm maximum. L'objectif premier étant de produire une légumineuse, la densité de la céréale est à adapter en tenant compte de sa capacité à couvrir le sol (orge-avoine>triticale>blé).

	Risque adventice faible	Risque adventice important
<b>Pois protéagineux</b>	65 – 70 grains/m <sup>2</sup>	
Orge printemps	60 grains/m <sup>2</sup>	90 grains/m <sup>2</sup>
Triticale ou blé	90 – 120 grains/m <sup>2</sup>	120 - 150 grains/m <sup>2</sup>

<b>Féverole</b>	35 grains/m <sup>2</sup>	
Triticale printemps	90 grains/m <sup>2</sup>	120 grains/m <sup>2</sup>
Blé de printemps	120 grains/m <sup>2</sup>	150 grains/m <sup>2</sup>

Dans le cas de reliquat azotés élevés (>70 U/ha) il est souhaitable de diminuer les céréales pour ne pas concurrencer trop les protéagineux.

### Lentilles de printemps associées au grand épeautre de printemps

Depuis trois ans, nous testons les associations de la lentille verte avec du grand épeautre de printemps (sur la base d'une densité de 80 kg pour chaque espèce). L'intérêt est de pouvoir bénéficier de l'apport de la céréale pour la maîtrise de l'enherbement et son effet tuteur.

La lentille résiste au froid (température maxi - 10 °C). Dans ce cas, la date de semis est également à envisager dès que possible pour éviter le retard de maturité de la céréale à la récolte.

#### > Céréales de printemps

<i>Densités pour semis jusqu'au 15 mars</i>		<b>Orge ou Avoine de printemps</b>	<b>Blé de printemps</b>
Type de sol	Peuplement recherché	Grains / m <sup>2</sup>	
Limons et sables	250 plantes / m <sup>2</sup>	<b>300</b>	<b>350</b>
Silex et argile et craie	280 à 300 pl. / m <sup>2</sup>	<b>325 à 350</b>	<b>400</b>

Le blé de printemps est une alternative intéressante à la céréale fourragère quand les débouchés sont incertains. Il se distingue du blé d'hiver par une teneur en protéines plus élevée !

Alain LECAT

## 2. Désherbage mécanique ... sur des sols ressuyés !

Les sols sont en cours de ressuyage dans la plupart des situations. Les conditions étaient encore justes en début de semaine. Cette année, les limons ont hiverné et les sols sont nettement moins fermés que l'an dernier. Il est opportun d'attendre un bon niveau de ressuyage pour que les limons « s'ouvrent » davantage, à l'image de la photo ci-dessous.

Fissuration des sols limoneux



Sur ce type de situation (limon battant), le passage de la houe rotative sur un sol un peu frais est préférable à la herse étrille.

*Etat des sols limoneux à Beuvarde (02) Triticale / Pois*

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les plages d'utilisation de la herse étrille et de la houe rotative sur céréales et protéagineux.

- Utilisation de la **herse étrille**

	Levée Cotylédons	1 F Crosse	2 F	3 F	4 F- Tallage	5-6 F Epi 1cm	7-8 F
<b>Céréales à pailles et protéagineux</b>							

- Utilisation de la **houe rotative**

	Levée Cotylédons	1 F Crosse	2 F	3 F	4 F Tallage	5-6 F Epis 1cm	7-8 F
<b>Céréales à pailles et protéagineux</b>							

Dans l'Aisne, quelques passages de bineuse ont été réalisés, soit en première intervention, soit à la suite d'un passage de houe, comme en témoigne la vidéo suivante réalisée chez R. Philippon à Fère en Tardenois.

<https://youtu.be/WecVOMzyqEI>

Pierre DURAND

### 3. Premiers reliquats azotés et stratégie de fertilisation

Nous disposons **des premiers résultats** de reliquats azotés réalisés en février. Nous avons évoqué dans le précédent JT Bio une situation a priori plutôt favorable à l'entrée de l'hiver avec une minéralisation automnale conséquente. Qu'en est-il après les pluviométries excédentaires de décembre et janvier ?

Sur la base de ces retours, il se confirme qu'il y a eu un lessivage ou/et une réorganisation de l'azote présent dans le sol fin novembre. Ainsi, **en sol de limon** sur le département de l'**Oise**, les valeurs se situent en moyenne **autour de 40 à 50 u. sur 3 horizons avec peu de différence entre les précédents**.

Pour disposer **en bio**, d'une meilleure idée de la situation des **reliquats 2021**, faites-nous parvenir **vos résultats** dès que vous les recevez. Par avance, merci.

Au-delà de la quantité totale d'azote disponible, **les mesures par horizons** montrent comme l'an dernier, **une répartition homogène de l'azote** dans le sol. Cela explique que les parcelles de céréales soient pour l'instant bien vertes.

Pour établir votre plan prévisionnel azoté, vous pouvez comme à l'habitude vous appuyer sur les besoins des cultures et la prise en compte des différents postes du bilan avec l'aide du document de référence en région

(Document téléchargeable en cliquant sur l'image)



#### Quand apporter l'azote en bio ?

La réponse dépend en partie de plusieurs éléments.

1. **Moins il y a d'azote disponible, plus il est intéressant de l'apporter au plus près des besoins de la culture.** Pour les céréales d'hiver, c'est le stade début montaison qui marque le début de cette période.
2. **Le type d'apport envisagé.** Les engrais organiques se distinguent entre eux par une proportion différente entre N organique et N ammoniacale. **Les produits à « action lente »** (fumier, compost, fientes compostées) peuvent être apportés **dès à présent**. Pour les **produits dits à « action rapide »** (vinasses, farines et produits type Azopril), l'apport pourrait s'envisager au plus près du stade épi 1 cm (**fin mars**).
3. **Le paramètre climat.** En reprenant les pluviométries depuis 2010 sur la station de Beauvais, on fait le constat suivant :

Fréquence des années avec un cumul de pluies > à 20 mm entre				
Période 2010 -2020	05-mars	10-mars	20-mars	1er avril
	et le 20 avril			
nb années > 20 mm eau	9	7	5	4
	82%	64%	45%	36%

Les séquences climatiques des 10 dernières années nous incitent à anticiper les apports pour espérer disposer d'un minimum d'eau pour rendre les apports efficaces le plus rapidement pour des céréales d'hiver.

4. Dans tous les cas, **l'idéal est d'incorporer autant que cela est possible ces engrais**, soit par un travail superficiel du sol pour les cultures en place (priorité donc au désherbage) ou en les localisant sous la zone de semis pour les produits du « commerce » sensibles à la volatilisation.

#### En résumé

1. Tenir compte des besoins des cultures	2. Privilégier quand cela est possible l'incorporation
Besoin azoté (plan prévisionnel) et période d'exigence en N	Particulièrement pour les produits disposant d'une fraction d'azote ammoniacale significative (fientes 25 % - Azopril 32 % - Orgamax 40 %)

Gilles SALITOT

#### 4. PCAE : le nouvel appel à projet est sorti !

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) est ouvert depuis le 15 Février jusqu'au **30 avril**. Attention, les dossiers doivent être **complets à la date de clôture**. Il est donc conseillé de déposer son dossier en début de période d'appel à projets pour pouvoir le compléter si nécessaire avant le 30 avril 2021.

De plus si vous avez déjà demandé un **financement FranceAgrimer** au début de l'année 2021 **vous ne pouvez pas solliciter une aide PCAE** sauf si vous avez reçu une réponse négative de FranceAgrimer.

Précision aussi sur un point qui a pu poser question l'an dernier : **les mesures bio (CAB / MAB)** ne sont pas considérées comme des contrats agroenvironnementaux. Les bios bénéficient des points "Système de qualité agriculture biologique" qui ont été augmentés cette année pour les 100% bios, mais pas des points "Contrats agroenvironnementaux". **Ces deux catégories ne sont pas cumulables.**

Toutes les informations nécessaires sont disponibles via les liens suivants :

[https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche\\_programme/accompagner-linvestissement-dans-les-exploitations-agricoles-plan-de-competitivite-et-dadaptation-des-exploitations-agricoles-pcae/](https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche_programme/accompagner-linvestissement-dans-les-exploitations-agricoles-plan-de-competitivite-et-dadaptation-des-exploitations-agricoles-pcae/)

<https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/actualites-agricoles-npdc/lactualite-en-detail/actualites/laap-pcae-est-ouvert/>

**Votre Chambre d'agriculture vous accompagne ...**

**Pour l'Oise :**

Service élevage : Sylvie BROUSSIN – 03 44 11 44 57

Service Environnement : Nelly ZAGHDOUDI – 03 44 11 45 05 – [nelly.zaghoudi@oise.chambagri.fr](mailto:nelly.zaghoudi@oise.chambagri.fr)

Florent SEBASTIEN



### 5. Enquête légumes verts d'industries

Dans le cadre d'un appel à projet sur les légumes verts d'industrie, la Chambre d'agriculture des Hauts de France en partenariat avec Bio en Hauts de France et UNILET ont mis en place un observatoire afin de connaître le profil de l'agriculteur qui met des légumes de plein champs dans son assolement et le développement de la culture de légumes de plein champ.

Si vous êtes ce producteur alors vous pouvez répondre à la petite enquête qui ne prendra que 5 minutes en cliquant sur le lien ci-dessous

Merci d'avance pour votre participation.

[https://fr.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=aa2kzqSL1Nqf3EXvSvBMMgpDpbquSzsGx3EwhsDod3d5MF4SO9ZKF6Z2DZ\\_2F4R68t](https://fr.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=aa2kzqSL1Nqf3EXvSvBMMgpDpbquSzsGx3EwhsDod3d5MF4SO9ZKF6Z2DZ_2F4R68t)

### 6. Résultats de l'enquête betteraves sucrières bio 2020

Cette enquête conduite conjointement entre la coopérative TEREOS et les Chambres d'agriculture des Hauts de France, concerne 30 parcelles implantées en 2020 sur les Hauts de France. L'objectif est une photographie des pratiques culturales et itinéraires techniques adoptés par les producteurs biologiques, sur la culture de la betterave sucrière récemment introduite dans les assolements. Elle vous est proposée en pièce attachée à ce JT BIO

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 –62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

